

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

2 MARS 2015

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 mars 2015 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Sont absents :

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 2 février 2015
5. Acceptation des dépenses
6. Rivière Gros-Morne – Approche du pont
 - a. Approche temporaire – 10 mars au 20 avril 2015
 - b. C.A. du MDDELCC – Échéancier et mesures de surveillances
7. Entente incendie – Marsoui
8. TECQ 2010-2013
 - a. Commentaires sur la gestion contractuelle
 - b. Bilan de la reddition de comptes
9. TECQ 2014-2018 – Programmation partielle de travaux révisée
10. TECQ 2014 – 2018 – Offre de services professionnels
 - a. Ajout d'une génératrice Gros-Morne / Kwatroe consultants inc.
 - b. Services d'ingénierie d'accompagnement – France Thibault, ing. Expert Conseil
11. Fonds de visibilité éolien
 - a. Northland Power
 - b. Cartier Énergie Éolienne
12. Sports & Loisirs Gros-Morne – Subvention de fonctionnement 2015
13. OMH Mont-Louis – Révision du budget 2015
14. Dépôt d'une pétition par Transport David Element inc.
15. Demandes diverses :
 - a. Développement & Paix – gratuité du local pour la «Soupe du Carême de partage»
 - b. Finissants du 5^e secondaire – Vin donneur au Bal du 20 juin 2015
 - c. Pèlerinage gaspésien
 - d. URLS – Campagne de financement
16. Rapport des représentants municipaux
17. Période de questions
18. Levée de la session

031-03-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé de Claude Laflamme,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

032-03-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :
Séance ordinaire du 2 février 2015

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 2 février 2015 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

033-03-2015

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	37 100.20 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	45 010.84 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	28 145.86 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

034-03-2015

MODIFICATION DE LA DEMANDE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION TEMPORAIRE DE L'APPROCHE DU PONT SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE GROS-MORNE

Attendu que l'approche Ouest du pont P-09650 du Ministère des Transports du Québec a été détruite lors de la tempête tropicale «Arthur» les 5 et 6 juillet 2014 ;

Considérant que le pont P-09650 est le seul accès permettant de traverser la Rivière Gros-Morne ;

Considérant que des citoyens requièrent la réfection de l'approche afin de maintenir l'accès à leurs activités et plus particulièrement une entreprise acéricole.

Considérant que la période des sucres débute et qu'aucune autorisation n'a été accordée pour effectuer des travaux temporaires afin de permettre de traverser la Rivière Gros-Morne;

Considérant que la Municipalité est d'avis que les travaux doivent débutés au plus tard le 10 mars 2015 afin d'éviter une perte de revenus à l'entreprise acéricole.

Considérant que la demande écrite déposée auprès du MDDELCC par Mélanie Simard, ingénieur à la MRC de La Haute-Gaspésie fait mention des mesures d'atténuation qui seront prises lors des travaux ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au MDDELCC l'autorisation de procéder, dès le 10 mars 2015, à la construction d'une approche temporaire du côté ouest de la Rivière Gros-Morne entre le pont et la rive selon les modalités suivantes :

- Effectuer un remblai granulaire à l'extrémité du pont existant afin de permettre aux camions de traverser le cours d'eau. Le matériel granulaire sera livré par des camions benne.
- Ce remblai sera réalisé le 10 mars 2015.
- Ce remblai sera en place pour une période de 42 jours soit jusqu'au 20 avril 2015.
- Après ce délai, le remblai sera entièrement enlevé et transporté hors de la rive du cours d'eau de façon à ce que les sédiments ne puissent retourner dans la rive.
- Une inspection journalière sera effectuée afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le remblai consiste en un matériel granulaire dont le volume est estimé à 40 m³. La superficie du remblai est estimée à 57 m².

Proposition adoptée.

035-03-2015

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LA RECONSTRUCTION DE L'APPROCHE DU PONT DE LA RIVIÈRE GROS-MORNE - MODIFICATION DE L'ÉCHÉANCIER ET MESURES DE SURVEILLANCES

Considérant que le MDDELCC a débuté, en janvier, l'analyse du dossier concernant les travaux de reconstruction temporaire de l'approche du pont sur le chemin de la Rivière Gros-Morne ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'échéancier puisque les travaux étaient demandés pour janvier 2015 ;

Considérant que des précisions sont nécessaires afin d'assurer un plan visant la sécurité des usagers du pont ;

Considérant que la résolution 034-03-2015 adoptée ce 2 mars demande au MDDELCC une autorisation pour des travaux de dépannage à l'approche du pont P-09650 réalisable dès le 10 mars 2015 ;

En conséquence,
Il est proposé par Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis complète la demande de certificat d'autorisation par la transmission des informations suivantes au MDDELCC :

Le calendrier des travaux est modifié afin de débiter les travaux en juin 2015 ;

Les mesures visant la sécurité des usagers seront :

- ✓ Surveillance hebdomadaire de l'infrastructure
- ✓ Fermeture temporaire du pont lors d'avis d'alerte émis par la Sécurité Civile concernant la prévision de précipitations de pluie importante.

Proposition adoptée.

036-03-2015

ENTENTE INCENDIE – MARSOUI

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation de secours de la MRC de la Haute-Gaspésie est en révision ;

Considérant que pour satisfaire à l'objectif ministériel # 6 soit l'utilisation maximale des ressources consacrées à la sécurité incendie, les municipalités de Marsoui et Saint-Maxime-du-Mont-Louis doivent prévoir l'assistance de services entre SSI ;

Considérant qu'un projet d'entente a été transmis à la Municipalité de Marsoui pour valable considération ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le maire Serge Chrétien et la directrice générale & secrétaire-trésorière Suzanne Roy soient autorisés à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance de services conjointement avec la Municipalité de Marsoui pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

037-03-2015

TECQ 2014-2018 PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**SUR PROPOSITION DE RENAUD ROBINSON
APPUYÉE DE MARC BOUCHER**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Proposition adoptée.

038-03-2015

**TECQ 2014 – 2018 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À LA STATION DE POMPAGE EN EAU
POTABLE DE GROS-MORNE**

Considérant qu'une offre de services professionnels a été déposée pour l'installation d'une génératrice au poste de pompage de Gros-Morne ;

Considérant que le projet est financé par le Programme TECQ 2014-2018

Considérant que le libellé du mandat a été vérifié par l'analyse responsable au dossier Infrastructures du MAMOT;

Considérant que la firme Kwatro Consultants inc. a déposé une proposition d'honoraire pour la somme de 7 200 \$ (excluant toutes taxes applicables) réparti comme suit :

6 000 \$ pour la réalisation des relevés, la mise en plans et les plans et devis définitifs
1 200 \$ pour la surveillance bureau et 2 visites de chantier durant la construction et pour l'approbation finale des travaux.

Le tarif pour les travaux supplémentaires, demandés ou acceptés par le client, est établi selon le décret 1237-85 ;

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme Kwatro Consultants inc. pour la réalisation de plans et devis pour l'ajout d'une génératrice au poste de pompage de Gros-Morne tel que définit dans l'offre de services déposé le 19 janvier 2015.

Proposition adoptée.

039-03-2015

**TECQ 2014 – 2018 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
SERVICES D'INGÉNIERIE D'ACCOMPAGNEMENT – FRANCE THIBAUT, ING.
EXPERT CONSEIL**

Considérant que la Municipalité doit procéder à la réalisation de relevés sanitaires et à la vérification du règlement Q-2.,R.22 du MDDELCC pour le secteur centre de Gros-morne afin d'établir l'admissibilité à une aide financière pour l'assainissement des eaux ;

Considérant que les services d'un ingénieur sont requis pour la préparation de l'appel d'offres conforme aux attentes du MAMOT et admissibles au remboursement par le TECQ 2014-2018 ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la proposition pour services d'ingénierie d'accompagnement déposée par France Thibault, ingénieur, Expert conseil soit acceptée pour un budget total de 3000\$ incluant un maximum de 25 heures en 2015.

Proposition adoptée.

040-03-2015

FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN - NORTHLAND POWER

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) qui est de **29 858.65 \$** pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE 22 projets ont été présentés par les organismes du milieu et que projets 18 ont été retenus ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Germain Émond,
appuyée par Diane Dupuis,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 19 février 2015 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) et se décrit comme suit :

RÉSUMÉ

Cercle des fermières de Mont-Louis	125 \$	5 000 \$
Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie		2 000 \$
Pèlerinage Terre et Mer Gaspésie – les-Iles	250 \$	
Fabrique St-Maxime-du-Mont-Louis		2 000 \$
La machine à truc	200 \$	2 000 \$
Fabrique de Gros-Morne		2 500 \$
Club Lions de Mont-Louis	200 \$	
Association Chasse et Pêche Mont-Louis		2 265.65\$
Club Quad les Deux phares		1 000 \$
Loisirs ruisseau des olives inc.	68 \$	1 000 \$
Maison L'Essentielle		2 000 \$
Chevaliers de Colomb 8379		800 \$
Association des pompiers volontaires		2 000 \$
Le levier des Artisans		1 000 \$
Télé-Soleil		1 000 \$
Parc et Mer Mont-Louis	150 \$	3 000 \$
CDSMML	300 \$	300 \$
Festival de Gros-Morne	200 \$	500 \$
		29 858.65 \$

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Northland Power.

Proposition adoptée.

041-03-2015

FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIEN - CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Cartier Énergie éolienne qui est **de 15 019.48 \$** pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE 24 projets ont été présentés par les organismes du milieu et 19 projets ont été retenus (parties 1 et/ou 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Laflamme,
appuyé par Mario Lévesque,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 19 février 2015 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie éolienne et se décrit comme suit :

	Sommes allouées	
	Partie 1	Partie 2
CDSMML	200 \$	1 200 \$
La Machine à Truc	200 \$	1 000 \$
URLS – Secondaire en spectacle	50 \$	
Association Chasse & Pêche	100 \$	1 000 \$
Club Lions Mont-Louis	250 \$	
Association Pompiers volontaires		1 019.18 \$
Fabrique Gros-Morne		1 100 \$
Le levier des Artisans		500 \$
Administration portuaire Mont-Louis		500 \$
Cercle de Fermières 9 Centre de services)	200 \$	600 \$

Parc & Mer Mont-Louis	100 \$	1 500 \$
Maison l'Essentielle		800 \$
Club Quad Les deux Phares	100 \$	
Loisirs Ruisseau des Olives inc.	100 \$	800 \$
Sports & Loisirs Gros-Morne		1 200 \$
Pèlerinage Terre 7 Mer	150 \$	
Fabrique Mont-Louis		1 100 \$
Conseil Eau du Nord		1 200 \$
Ass. Pers. Handicapées	50 \$	
	1 500 \$	13 519.18 \$

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Cartier Énergie Éolienne.

Proposition adoptée.

042-03-2015 SPORTS & LOISIRS GROS-MORNE INC. – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015

Considérant qu'un budget de 6000 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2015 au bénéfice de Sports & Loisirs Gros-Morne inc. ;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise le versement d'une aide financière de 6000 \$ à l'organisme Sports & Loisirs Gros-Morne inc. répartie en deux versements et remis à part égale en mars et octobre 2015.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (poste 02 70290 970).

Proposition adoptée

043-03-2015 OMH MONT-LOUIS – RÉVISION DU BUDGET 2015

Considérant que la SHQ a révisé les prévisions budgétaires de l'OMH de Mont-Louis pour l'année financière 2015 ;

Considérant que l'augmentation représente 10 % du déficit ajusté soit 916 \$ en quote-part supplémentaire pour la Municipalité ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte le rapport d'approbation des prévisions budgétaires tel que déposé et autorise le versement d'une quote-part pour l'année 2015 au montant de 5 156 \$.

Proposition adoptée.

044-03-2015 DÉPÔT D'UNE PÉTITION PAR TRANSPORT DAVID ELEMENT INC.

La secrétaire-trésorière procède au dépôt d'une pétition par Transport David Element inc. intitulé «Pétition pour Entreprise menacée». L'accusé réception a été remis le 27 février 2015.

045-03-2015 OBNL - DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Germain Émond,
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise les contributions suivantes :

- Développement & paix – *gratuité du local pour la «soupe du carême de partage»*
- Finissants du 5^e secondaire – *vin donneur au bal du 20 juin 2015*
- Pèlerinage gaspésien – *vin d'honneur*

Proposition adoptée.

046-03-2015 URLS – COTISATION ANNUELLE 2015-2016

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis renouvelle sa cotisation annuelle auprès de L'Unité régionale loisir et sport Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine pour l'année

2015-2016 au montant de 120 \$.

QUE Marc Boucher et Diane Dupuis soit nommé délégué de la Municipalité à l'assemblée générale.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (poste 02 13000 494).

Proposition adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

047-03-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.